



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



SÉANCE ORDINAIRE DU 10 OCTOBRE 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de Maricourt tenue le 10 octobre à 19h30, à la salle du conseil au 1195 Rang 3 à Maricourt QC J0E 1Y1, sous la présidence du maire M. Jean-Luc Beauchemin.

Sont présents :

Conseillère siège 1	Nancy Gagnon
Conseillère siège 4	Josiane Tremblay
Conseiller siège 5	Jason Charland
Conseiller siège 6	Éric Mc Kay

Est absent :

Conseiller siège 2	Serge Turcotte
--------------------	----------------

Poste vacant :

Conseiller siège 3	
--------------------	--

Assiste également à la séance :
Nancy Daigle, directrice générale et greffière-trésorière

Les membres présents forment le quorum.

1. Ouverture de la séance et présences

La régularité de la convocation de la séance, de même que le quorum est constaté par la maire. Il déclare l'ouverture de la séance à 19h35

2. Adoption de l'ordre du jour.

142-2023

Attendu que les élus ont pris connaissance de l'ordre du jour,
Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



143-2023

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 septembre 2023

Une coquille a été soulevé au point 10 et corrigée. Il est proposé par la conseillère Nancy Gagnon, et résolu d'adopter le procès-verbal du 12 septembre 2023 à la suite de cette correction.

Proposition adoptée à l'unanimité.

4. Période de questions

Aucune question n'a été adressée.

144-2023

5. Correspondance

Revue de la correspondance du mois. Aucune question.

Il est proposé par la conseillère Josiane Tremblay, et résolu de porter les correspondances du mois aux archives de la municipalité.

Proposition adoptée à l'unanimité.

145-2023

6. Compte du mois et compte autorisé par la directrice générale

Il est proposé par le conseiller Éric Mc Kay et résolu que la liste des comptes à payer au 10 octobre 2023 au montant de soixante-sept mille neuf cents et soixante-dix-neuf cents (67 900.79 \$) et que la liste déposée par la directrice générale au montant de quarante-huit dollars et quatre-vingt-sept cents (48.87\$) soient acceptées.

Proposition adoptée à l'unanimité.

7. Voirie

Les travaux de la saison sont majoritairement terminés. Le contrat pour le remplacement d'un ponceau situé sur le chemin Melbourne permettant la virée de camion sera octroyé à la présente séance et effectué avant la fin de l'année.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



8. Résolution et règlement

8.1. Adoption du Règlement no 416-2023 sur la tarification et le remboursement

146-2023

ATTENDU QUE lors du conseil du 12 septembre dernier, Mme Josiane Tremblay a donné avis de motion du projet de règlement no 416-2023 sur la tarification et le remboursement;

ATTENDU QUE Mme Nancy Gagnon, mairesse suppléante, en a fait la présentation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Gagnon et résolu d'adopter le Règlement no 416-2023 sur la tarification et le remboursement.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.2. Dépôt de la politique sur la confidentialité

147-2023

ATTENDU l'entrée en vigueur de la loi 25 et les nouvelles obligations concernant la mise à jour de la politique de la confidentialité et la protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt a déposé la politique sur le site internet de la municipalité et sur le babillard au bureau municipal en date du 22 septembre dernier;

ATTENDU QUE les élus municipaux ont pris connaissance de ladite politique et qu'il y a lieu de procéder au dépôt de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Tremblay et résolu;



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise le dépôt de la politique de confidentialité préparée par la directrice générale;

QUE cette politique puisse être mise à jour à la suite de nouvelles règles en lien avec l'application de la Loi 25.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.3 Dépôt de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels

148-2023

ATTENDU l'entrée en vigueur de la loi 25 et les nouvelles obligations concernant la mise en place d'une politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels;

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt déposera sur le site internet de la municipalité, à la suite de son adoption, ladite politique administrative;

ATTENDU QUE les élus municipaux ont pris connaissance de la politique et qu'il y a lieu de procéder au dépôt de cette dernière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jason Charland et résolu;

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt autorise le dépôt de la politique administrative concernant les règles de gouvernance en matière de protection des renseignements personnels préparée par la directrice générale;

Que cette politique administrative puisse être mise à jour à la suite de nouvelles règles en lien avec l'application de la Loi 25.

Proposition adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



8.4. Contrat 2024 pour l'inspection municipale

149-2023

- ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt a reçu l'offre de service de plusieurs firmes spécialisés en inspection municipale et en urbanisme;
- ATTENDU QUE la municipalité souhaite opter pour les services de la firme Urbatek à raison de 500 heures pour l'année 2024;
- ATTENDU QUE le contrat s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;
- ATTENDU QUE les heures supplémentaires, les frais de déplacement et les frais de kilométrage sont en sus et seront déboursés selon les frais mentionnés dans l'offre de service;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Gagnon et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Urbatek Inc. et de défrayer les coûts tel que présenté dans l'offre de service en fonction des heures qui seront utilisées.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.5 Contrat 2024 pour la modification règlementaire

150-2023

- ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt a reçu l'offre de service de plusieurs firmes spécialisés en inspection municipale et en urbanisme;
- ATTENDU QUE la Municipalité souhaite opter pour les services de la firme Urbatek pour les services d'urbanisme et de modification règlementaire pour l'année 2024;
- ATTENDU QUE le contrat s'échelonne du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024;
- ATTENDU QUE les heures supplémentaires, les frais de déplacement et les frais de kilométrage sont en



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



sus et seront déboursés au tarif présenté dans l'offre de service;

ATTENDU QUE les services seront reçus à la demande de la Municipalité selon les besoins qui surviendront en cours d'année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Tremblay et résolu d'accepter l'offre de service de la firme Urbatek Inc. et de défrayer les coûts en lien avec les demandes qui seront acheminées en cours d'année.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.6 Élection partielle -Date de scrutin

151-2023

CONSIDÉRANT QUE des élections partielles doivent être réalisées puisque le siège 3 de conseillère/conseiller est présentement vacant;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil municipal, en vertu de l'article 339 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, que la date retenue pour la tenue du scrutin est le 26 novembre 2023 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Luc Beauchemin et résolu;

QUE le conseil prenne acte des informations soumises par la directrice générale et greffière-trésorière.

QUE le conseil autorise la directrice générale et greffière-trésorière à engager les dépenses nécessaires à la tenue de cette élection partielle.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.7 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires du maire

152-2023

ATTENDU la proclamation d'élection de M. Jean-Luc Beauchemin à titre de Maire de la municipalité de Maricourt;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



ATTENDU QUE tout membre d'un conseil municipal doit déposer en séance publique une mise à jour annuelle de ses intérêts pécuniaires selon l'article 358 de L.E.R.M.;

ATTENDU QU' au plus tard le 15 février de chaque année, la greffière-trésorière doit transmettre au MAMH un relevé qui identifie les membres du conseil de la municipalité qui ont, depuis la dernière transmission d'un tel relevé, déposé devant le conseil une déclaration et ceux qui ne l'ont pas fait selon l'article 360.2 de L.E.R.M.;

Relevé prévu à l'article 360.2 de LERM pour 2024

Poste	Déclaration déposée lors de la séance du
Jean-Luc Beauchemin Maire	10 octobre 2023

EN CONSÉQUENCE,

il est proposé par Jason Charland et résolu;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à déposer le relevé de la déclaration d'intérêts pécuniaires sur le site du ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.8 Nomination de M. Jean-Luc Beauchemin pour siéger comme délégué à la RIPIV

153-2023

ATTENDU QUE la municipalité souhaite nommer le maire, M. Jean-Luc Beauchemin comme délégué principal à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt;

ATTENDU QUE Nancy Gagnon, conseillère et mairesse suppléante désire demeurer substitut en cas d'absence du délégué principal;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



En conséquence, il est proposé par Nancy Gagnon et résolu que M. Jean-Luc Beauchemin, Maire, soit le délégué principal et que la conseillère et mairesse suppléante Mme Nancy Gagnon soit nommée comme substitut pour siéger à la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Valcourt.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.9 Désignation de représentants, nouveau comité premiers répondants

154-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt souhaite désigner des représentants pour siéger sur le nouveau comité Premiers répondants et la représenter;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Josiane Tremblay et résolu de nommer la conseillère Nancy Gagnon comme déléguée principale et la conseillère Josiane Tremblay comme déléguée substitut;

Proposition adoptée à l'unanimité

8.10 Modification de l'annexe A de l'entente concernant l'entretien des bornes d'incendie de la RIPIV

155-2023

ATTENDU QUE la Régie souhaite apporter des modifications à l'Annexe A de l'Entente constitutive de la Régie qui établit entre autres les règles concernant l'inspection, l'entretien et la réparation des bornes d'incendie et bornes sèches ;

ATTENDU QUE toutes les municipalités parties à l'Entente constitutive de la Régie doivent se prononcer en faveur de ces modifications pour que l'Annexe A modifiée entre en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Nancy Gagnon et résolu;

QUE la Municipalité de Maricourt accepte les modifications proposées à l'Annexe A de l'Entente constitutive de la Régie, tel que plus amplement décrites à l'Annexe A



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



modifiée 2023-09-13 jointe aux présentes pour en faire partie intégrante ;

QUE ladite Annexe A modifiée entre en vigueur immédiatement ;

QUE la présente résolution soit transmise à la Régie.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.11 Contrat de service pour la gestion des appels 911 de CAUCA

156-2023

ATTENDU QUE la Municipalité désire octroyer le mandat de la gestion des appels 9-1-1 à l'intérieur de son territoire et de territoires ou de parties de territoires de toutes municipalités désignées par la Municipalité à CAUCA;

En conséquence, il est proposé par Nancy Gagnon et résolu;

DE mandater CAUCA pour répondre aux appels 9-1-1 ainsi que de désigner l'entreprise CAUCA comme étant le fournisseur de services 9-1-1 sur le territoire de la Municipalité;

QUE monsieur le maire Jean-Luc Beauchemin et madame la directrice générale Nancy Daigle soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'entente relative à la gestion des appels 9-1-1 avec l'entreprise CAUCA, et ce, pour une durée de cinq (5) ans.

DE transmettre copie de la présente résolution à CAUCA.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.12 Offre de services -Accompagnement 2024 en sécurité civile Groupe Prudent -Autorisation de signature

157-2023

ATTENDU l'offre de la firme Prudent, datée du 11 septembre 2023, concernant l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région) ;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



ATTENDU QUE cette offre s'avère être la plus avantageuse et conforme ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Mc Kay et résolu;

D'accepter l'offre de services de la firme Prudent, pour l'accompagnement en sécurité civile pour l'année 2024 dans le cadre de l'organisation de la sécurité civile (Valcourt et région), pour un montant de 5 707,00 \$ excluant les taxes applicables ;

QUE le montant applicable de cette offre de services soit partagé en parts égales entre les municipalités participantes ;

QUE la directrice générale soit et est autorisée à signer pour et au nom de la Municipalité de Maricourt l'offre de services mentionnée précédemment.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.13 Utilisation des fonds affectés en 2022 pour la sécurité civile

158-2023

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté la résolution 212-2022 en septembre 2022 pour affecter un montant de 4000\$ dans un fonds réservé aux dépenses liées à la mise à jour du plan de sécurité civile;

ATTENDU QUE la facture au montant de 1986.28\$ facturé par la Ville de Valcourt est maintenant à payer;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC MC KAY ET RÉSOLU;

D'autoriser le paiement de mille neuf cent quatre-vingt-six dollars et vingt-huit cents (1986.28\$) à partir des fonds affectés en 2022 pour la mise à jour du plan de sécurité civile;

QUE la somme restante demeure au fond réservé pour être utilisée prochainement soit en 2023 ou 2024.

Proposition adoptée à l'unanimité



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



159-2023

8.14 Demande d'autorisation CPTAQ Yves Fontaine et fils

CONSIDÉRANT QUE M. Sébastien Fontaine souhaite déposer une demande d'autorisation à la CPTAQ afin de pouvoir poursuivre l'exploitation de sa gravière et sablière sur le lot 1 825 004 ;

CONSIDÉRANT QUE la CPTAQ avait remis une autorisation pour l'exploitation de cette gravière et sablière le 2 juillet 2019 pour une période de 5 ans ;

CONSIDÉRANT QUE le but de cette demande est de prolonger la période afin de pouvoir poursuivre l'exploitation de sa gravière et sablière ;

CONSIDÉRANT QUE cette propriété se trouve dans la zone AFD-1 et que l'usage « H1 Gravière et sablière » n'est pas autorisé, mais qu'il est protégé par droit acquis selon l'article 3.2 du règlement de zonage numéro 328-2007 ;

CONSIDÉRANT QU' il y a déjà un plan de réaménagement de proposé afin d'harmoniser les lieux après les travaux ;

CONSIDÉRANT QUE le citoyen désire reboiser après les travaux ;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas ou peu d'impact sur le voisinage en raison de l'emplacement de la gravière et sablière ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSIANE TREMBLAY
ET RÉSOLU;

QUE la municipalité appuie la demande d'autorisation à la CPTAQ afin de pouvoir poursuivre l'exploitation de sa gravière et sablière sur le lot 1 825 004.

Proposition adoptée à l'unanimité



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



VÉTO 8.15 Demande de lotissement lot 1 825 222

160-2023

- CONSIDÉRANT QUE le propriétaire du lot 1825222 a déposé une demande de permis de lotissement en vue de subdiviser le lot ci-haut en deux lots (6593920 et 6593921) tel qu'illustré dans le plan cadastral préparé par Alexandre Ouellet A-G, à la minute 1260;
- CONSIDÉRANT QUE le plan présenté est conforme au règlement de lotissement 329-2007 et ses amendements;
- CONSIDÉRANT QUE l'opération cadastrale faisant l'objet de la demande de permis de lotissement est assujettie à une redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux;
- CONSIDÉRANT QUE le règlement de lotissement 329-2007, prévoit à l'article 4.7, que le pourcentage de la valeur du terrain à verser en paiement est fixé à 10%;
- CONSIDÉRANT QUE la valeur du terrain du lot 1825222 inscrite au rôle d'évaluation de la Municipalité est de 68200\$;
- CONSIDÉRANT QUE le montant à payer est établi en multipliant 10% de la valeur du terrain;
- EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSIANE TREMBLAY ET RÉSOLU
- QUE le montant pour la redevance pour fins de parcs ou de terrains de jeux pour la création des lots 6593920 et 6593921 s'élève à 6820 \$.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.16 Résolution d'appui pour le renouvellement de la TECQ

161-2023

- CONSIDÉRANT QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du Programme de la taxe sur



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

- CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 24 août 2023 aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;
- CONSIDÉRANT QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les communautés du Québec;
- CONSIDÉRANT QUE malgré les sommes importantes consenties à ce programme, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;
- CONSIDÉRANT QUE la Fédération canadienne des municipalités a demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5 % par année;
- CONSIDÉRANT QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;
- CONSIDÉRANT l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



- CONSIDÉRANT QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités;
- CONSIDÉRANT QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;
- CONSIDÉRANT QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exemptes de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JASON CHARLAND ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS, QUE LA MUNICIPALITÉ DE MARICOURT DEMANDE AUX GOUVERNEMENTS DU QUÉBEC ET DU CANADA :

- De conclure dès le début de l'automne une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



- De transmettre copie de cette résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, aux députés Mme Andréanne Larouche et M André Bachand, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.17 Octroi de contrat pour le remplacement d'un ponceau

162-2023

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance qu'un ponceau avait besoin d'être remplacé sur le chemin Melbourne;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite octroyer le contrat de remplacement de ce ponceau à Excavation Léon Bombardier;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JASON CHARLAND ET
RÉSOLU,

QUE le conseil de la municipalité autorise la directrice générale a octroyé le contrat à Excavation Léon Bombardier et de défrayer les coûts à la suite de ces travaux.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.18 Demande d'appui à la Municipalité de Racine

163-2023

ATTENDU QUE la Municipalité de Racine procèdera par résolution à une demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable d'aménager une 2^e voie de circulation sur deux tronçons de la route 222 circulant à Racine;



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



ATTENDU QU' un tel aménagement s'avère vital pour la communauté de notre région tant au niveau de la sécurité routière qu'au niveau de la fluidité de la circulation;

ATTENDU l'essor agroalimentaire de notre région et l'arrivée prochaine de l'agrandissement du parc national du Mont-Orford;

ATTENDU QUE la Municipalité de Maricourt souhaite apporter son soutien à la requête de la Municipalité de Racine;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la Municipalité de Maricourt apporte son soutien à la Municipalité de Racine en adoptant cette résolution;

QUE celle-ci soit transmise à la directrice générale Mme Lyne Gaudreau.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.19 Déneigement 2023-24 du stationnement du centre communautaire

164-2023

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Maricourt doit attribuer un contrat pour le déneigement du stationnement du centre communautaire pour l'hiver 2023-2024;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une soumission de Jeffrey Wilkins au montant de 2200\$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU;

Que la municipalité de Maricourt attribue le contrat de déneigement du stationnement du centre communautaire pour l'hiver 2023-2024 à Jeffrey Wilkins au coût présenté dans la soumission reçue;



Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt



Que le Maire M. Jean-Luc Beauchemin et la directrice générale, Mme Nancy Daigle, soient autorisés à signer le contrat avec l'entrepreneur pour donner effet à la présente résolution.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.20 Demande de permis d'alcool du GPSV à Maricourt

165-2023

ATTENDU QUE le Grand Prix Ski-Doo de Valcourt a sollicité la municipalité de Maricourt pour un appui à leur demande de permis de réunion à la Régie des alcools, des courses et des jeux dans le cadre des festivités du Grand-Prix 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSIANE TREMBLAY ET RÉSOLU,

D'appuyer la demande de permis de réunion à la régie des alcools, des courses et des jeux pour l'événement du Grand Prix Ski-Doo de Valcourt, situé dans la municipalité de Maricourt, qui aura lieu les 9-10 et 11 février 2024.

Proposition adoptée à l'unanimité

VÉTO 8.21 Allocation Cellulaire Maire, DG, DGA et inspecteur municipal

166-2023

ATTENDU QUE le maire, la directrice générale, la directrice générale adjointe et l'inspecteur en voirie utilisent leur téléphone cellulaire dans l'exercice de leurs fonctions;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JASON CHARLAND ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt accorde une allocation mensuelle de 40.00\$ au maire, à la directrice générale et à l'inspecteur municipal et une allocation mensuelle de 15.00\$ à la directrice générale adjointe pour le remboursement des frais cellulaire.



**Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt**



Proposition adoptée à l'unanimité

8.22 Séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2024

167-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt souhaite déterminer une date pour la séance extraordinaire pour l'adoption du budget 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NANCY GAGNON ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt statue que la date du 18 décembre 2023 à 19h00 soit retenue;

QU' un avis public soit déposé à cet effet à la suite de cette adoption.

Proposition adoptée à l'unanimité

VÉTO 8.23 Renouvellement du contrat avec Infotech/PG Solutions

168-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt souhaite renouveler son contrat avec Infotech/PG Solutions;

ATTENDU QUE le nouveau contrat est prévu pour une période d'un an soit du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024;

ATTENDU QUE l'augmentation des coûts est de 8% pour la prochaine année;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR NANCY GAGNON ET RÉSOLU,

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt octroi le contrat de service du logiciel SYGEM à Infotech/PG Solutions;



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



QUE le maire M. Jean-Luc Beauchemin et la directrice générale Mme Nancy Daigle soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.24 Forfait juridiques de DHC Avocats

169-2023

ATTENDU QUE la municipalité, souhaite renouveler son forfait téléphonique et courriel de services juridiques avec le cabinet DHC Avocats;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSIANE TREMBLAY ET RÉSOLU,

D'autoriser le maire M. Jean-Luc Beauchemin et la directrice générale Mme Nancy Daigle ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services juridiques forfaitaires du cabinet DHC Avocats au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

QUE le conseil de la municipalité de Maricourt défraie les coûts de quatre cent dollars (400\$) plus les taxes applicables

Proposition adoptée à l'unanimité

8.25 Mandat pour les service juridiques 2024 par Cain Lamarre

170-2023

ATTENDU QUE la municipalité de Maricourt souhaite nommer un cabinet d'avocats pour les services professionnels au courant de l'année 2024;

ATTENDU QUE la municipalité a reçu des offres de services professionnels;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JOSIANE TREMBLAY ET RÉSOLU,



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



D'autoriser le maire M. Jean-Luc Beauchemin et la directrice générale Mme Nancy Daigle ou tout autre représentant mandaté par la direction générale à recourir aux services du cabinet CAIN Lamarre au besoin pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Proposition adoptée à l'unanimité

8.26 Octroi de contrat pour la collecte des ordures 2024

171-2023

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une soumission de l'entreprise MATREC pour la collecte et le transport des ordures (13 collectes et 1 pour les gros rebus) selon l'option 2 offerte dans l'offre de service, au montant de vingt et un mille quatre-vingt-onze dollars et quatre-vingt-quatre cents (21 091.84\$) pour l'année 2024;

ATTENDU QUE pour la collecte des gros rebus, le tarif est établi à deux mille deux cents dollars (2200.00\$) par collecte plus les taxes applicables, la disposition des gros rebus se ferait à Ste-Cécile-de-Milton au coût de 95.00\$ / tm plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR ÉRIC MC KAY ET RÉSOLU,

Que le conseil de la Municipalité de Maricourt accepte de donner le contrat de 13 collectes des ordures et une collecte des gros rebus à *MATREC* selon la soumission reçue et datée du 25 septembre 2023;

Proposition adoptée à l'unanimité

8.27 Demande au ministère des Transports pour l'installation d'une conduite d'eau d'érable sous la route 222 -Ferme 222 INC

172-2023

ATTENDU QUE la Ferme 222 INC. a adressé une demande à la municipalité pour effectuer des travaux de forage et d'installation d'une conduite sous la route 222



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



pour le transport de l'eau d'érable jusqu'à l'érablière;

ATTENDU QUE

la Municipalité de Maricourt reconnaît qu'il s'agit d'un enjeu de sécurité dû à la situation géographique de la ferme, celle-ci étant située près d'une courbe prononcée;

ATTENDU QUE

pour des raisons environnementales, il est bénéfique d'aller de l'avant dans un tel projet;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR JEAN-LUC BEAUCHEMIN ET RÉSOLU,

QUE la municipalité de Maricourt adresse la demande au ministère des Transports pour vérifier l'admissibilité de ce projet;

QU'Une entente entre la Municipalité de Maricourt et la Ferme 222 Inc. soit signée à la suite de la confirmation d'admissibilité et ce, avant le début des travaux.

QUE, la Ferme 222 INC. s'engage à payer les frais d'ingénieurs et tous les frais engendrés par la réalisation de ce projet,

Que la Ferme 222 INC. dégage la Municipalité de Maricourt de toutes responsabilités quant à l'entretien de cette conduite et tous dommages pouvant être causés à la route, à la conduite elle-même ou ceux créés à la suite de son installation.

Proposition adoptée à l'unanimité

9. MRC

La prochaine rencontre aura lieu le 18 octobre.

10. Environnement

Les résultats du sondage au sujet du compostage se comptabilisent. Une rencontre avec la population aura lieu en octobre, détails à venir sur le site web.



Procès-verbal du conseil De la Municipalité de Maricourt



11. Loisirs

Le bingo des loisirs aura lieu le 24 novembre 2023

12. Incendie

Aucun incendie pour le mois courant.
Rencontre prévue le 11 octobre 2023

13. Divers

Aucun divers

14. Période de questions

Une question a été posée par une citoyenne présente.

15. Levée de la séance

173-2023

La levée de l'assemblée à 20h14 est proposée par la conseillère Nancy Gagnon

Je, Jean-Luc Beauchemin, maire de la municipalité de Maricourt, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour les résolutions numéro 160-2023, 166-2023 et 168-2023 pour lesquelles j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du Code municipal.

Jean-Luc Beauchemin
Maire

Nancy Daigle
Directrice générale



Procès-verbal du conseil
De la Municipalité de Maricourt

